

2JS HOLDING
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 14 rue André Ampère
81000 ALBI
795 017 037 RCS ALBI

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
06/11/2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30/06/2025 s'élevant à 177 464,97 euros de la manière suivante :

Au compte « réserve légale »	8 873,30 euros
Lequel s'élèvera à 78 369 €	
En dividende	100 000 euros
Au compte « autres réserves »	68 591,67 euros

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Date de clôture concernée	Catégorie de part	Montant par part	Réfaction de 40 % mentionné au 2 ^{ème} du 3 de l'Article 158 du Code Général des Impôts	
			Montant total distribué éligible à la réfaction	Montant NON éligible à la réfaction.
30/06/2024	Unique et ordinaire	18,1488 €	100 000 €	Néant
30/06/2023	Unique et ordinaire	18,1488 €	100 000 €	Néant
30/06/2022	Unique et ordinaire	18,1488 €	100 000 €	Néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Gérant Monsieur Stephen MAS

Certifié conforme


1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*07

Désignation de l'entreprise		SARL 2JS HOLDING			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		14 Rue Ampère 81000 ALBI					
SIRET		7 9 5 0 1 7 0 3 7 0 0 0 1 6					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12			Durée de l'exercice précédent * 12		
					Exercice N clos le		
					3 0 6 2 0 2 5		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net	
		1		2		3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012			
	Fonds commercial *						
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	105 716	030	94 147	11 569	
	Immobilisations financières * (1)	040	1 046 878	042		1 046 878	
	Total I (5)	044	1 152 594	048	94 147	1 058 447	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	20 431	070		20 431
		Autres* (3)	072	105	074		105
	Valeurs mobilières de placement	080	4 620	082		4 620	
	Disponibilités	084	335 397	086		335 397	
	Charges constatées d'avance*	092	1 614	094		1 614	
		Total II	096	362 167	098		362 167
		Total général (I + II)	110	1 514 760	112	94 147	1 420 613
PASSIF						Exercice N NET	
						1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120				1 000 000	
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126				69 496	
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132				141 210	
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136				177 465	
	Subventions d'investissement	137				453	
	Provisions réglementées	140					
		Total I	142				1 388 624
	Provisions pour risques et charges	Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166				921	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 6 648)	172				23 476	
	Comptes courants d'associés	173				7 592	
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176				31 990	
	Total général (I + II + III)	180				1 420 613	
RENVUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

certifié conforme

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>SARL 2JS HOLDING</u>				Néant <input type="checkbox"/> *			
A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	<input type="checkbox"/>	Exercice N clos le			
						3	0		
						0	6		
						2	0		
						2	5		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210			
	Production vendue	{	biens	}	215		214		
			services *		217		218		
			dont export et livraisons intracommunautaires				202 339		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
	Production immobilisée*						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230	1	
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	202 340		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stocks (marchandises)*						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	14 214	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243		1 204		244	2 705	
	Rémunérations du personnel*						250	131 515	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	14 176	
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255				254	8 925	
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges {		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	17	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
		Total des charges d'exploitation (II)				264	171 552		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	30 788		
Produits financiers (III)		280		153 059		294			
Charges financières (V)						294			
Produits exceptionnels (IV)						290	487		
Charges exceptionnelles (VI) {		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	35		
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	6 834		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)						310	177 465		
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312		314	177 465		
Reintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316				
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318		1 789		
	Provisions non déductibles*				322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324		7 546		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248	35	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)		986		ZFU -TE (44. octies A)	987		
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quindecies A)		181		JEI (44. sexies A)	989				
ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44. quindecies)	138				
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		991		Investissements et souscriptions outre-mer	344				
ZFANG (44 quaterdecies)		345							
BUD (44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350	142 500
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648				
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641				
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		354	44 335		
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 Déficit col.2		370		372	44 335		

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.